

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 6 février 2024, le Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 1 344 400 \$ pour financer l'aide à être versée par le ministre de la Culture et des Communications du Québec pour la réalisation du projet intitulé Développement des collections 2023-2025 dans le cadre du programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 » (2023, chapitre 130) (2024, chapitre 11) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 25 juillet 2024;
- le 2 avril 2024, le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'acquisition de meubles, de matériel informatique et de téléphonie ainsi que la fourniture de services professionnels pour le centre d'urgence 9-1-1 et décrétant un emprunt à cette fin de 325 000,00 \$ (2021, chapitre 47) afin de revoir la nomenclature des travaux décrits à l'annexe I et d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisé (2024, chapitre 33) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 15, 16, 17, 18 et 19 juillet 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 25 juillet 2024;
- le 21 mai 2024, le Règlement autorisant les travaux de maintien d'actif et d'amélioration de la Salle J.-Antonio-Thompson et décrétant un emprunt à cette fin de 32 200 000 \$ afin de revoir la nomenclature des travaux décrits à l'annexe I et d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisé (2024, chapitre 51) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 10, 11, 12, 13 et 14 juin 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 25 juillet 2024.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 30 juillet 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière